

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAE 194 Subventions d'investissement (939 581,70 euros) et conventions avec 15 structures lauréates de l'appel à projets « Hébergement touristique durable et accessible ».

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1511-3 ;

Vu le procès-verbal du jury en date du 6 octobre 2021 de l'appel à projet « Hébergement touristique durable et accessible » lancé le 15 juillet 2021 et qui établit une sélection parmi les projets reçus au 29 septembre 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions à 15 acteurs économiques parisiens et de l'autoriser à signer les conventions corrélatives ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont désignées lauréates de l'appel à projets « Hébergement touristique durable et accessible » les entreprises listées à l'article 2.

Article 2 : Des subventions d'investissement sont accordées aux entreprises suivantes, lauréates de l'appel à projet « Hébergement touristique durable et accessible » :

Voir annexe ci jointe

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions correspondantes avec les entreprises désignées à l'article 2, sur le modèle de la convention type dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO